



Remboursement précompte ijss

Par **adamad**, le **22/03/2015 à 22:06**

Bonsoir,rnrnHier, en rentrant chez moi, j'ai trouvé un joli courrier du Trésor Public me réclamant juste 8.870 € et des brouettes à régler avant le 15 mai, en remboursement d'IJSS trop perçues en 2013 lors de mon congé maternité et de mes arrêts maladie.rnrnMa question est la suivante : qui dois-je saisir pour demander un échelonnement des remboursements sachant que je suis au chômage et donc indemnisée par le service chômage du rectorat ?rnrn[fluo]**Merci d'avance./b**[/fluo]rnrnUn "**merci**" n'est jamais superflu.

Par **moisse**, le **23/03/2015 à 08:59**

Bonjour,rnIl s'agit simplement de lire le joli courrier dont le contenu ne devrait pas vraiment être une surprise.rnS'agissant de demander des délais, c'est à l'adresse du trésorier que vous devez écrire. S'il s'agit de contester, c'est à la CPAM que vous devez vous adresser (à la CRA de cette CPAM).

Par **adamad**, le **23/03/2015 à 09:23**

Bonjour,rnMerci pour le renseignement.En revanche votre remarque je m'en serais bien passé.rnBonne journée.

Par **moisse**, le **23/03/2015 à 09:33**

J'ai simplement repris vos propos et je n'ai rien inventé.
Mais si vous le voulez je peux vous donner le fond de ma pensée.